

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 19 mars 2012
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 78 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mme Myriam Vaucher
MM. Laurent Favre, Bernard Gabriel, Erich Kaiser, Philippe Pilet, Jean-Marc Pilloud,
Absent : M. Fabrice Rod

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Sans objection, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

M. Rémy Sulzer, du groupe UDC, domicilié au Ch. de la Canelaz 18, est assermenté.

M. Alain Aebi, du groupe UDC, domicilié au Ch. de la Culturaz 42A, est assermenté.

Ces deux nouveaux conseillers remplacent Mme Koraljka Bandack et M. Sébastien Kurzen, démissionnaires.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2011

M. Alain Amy signale qu'à la page 7, il s'agit des bus 66 et 47 et non pas des bus 68 et 47.

M. André Kudelski demande la modification suivante à la page 6: «le plafond d'endettement ne puisse pas être modifié à la baisse».

M. Jacques-André Conne signale une modification à la page 2, bourse communale, à la fin du paragraphe: «il avait été convenu que les communes vaudoises devaient se répartir la perte financière de l'Etat sur cet objet».

M. Claude Weber dans son intervention à la page 3 avait parlé d'un calendrier qui n'est pas «réalisé» et non pas «réalisable».

Le procès-verbal avec ces modifications est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 12 mars ont eu lieu les élections cantonales et les votations fédérales. Tout s'est bien déroulé et **le Président** remercie tous les conseillers qui ont participé au dépouillement.

Le Président a reçu une lettre du 13 février de Madame Koraljka Bandack qui annonçait sa démission.

Il a reçu la démission de M. Kurzen dans un courrier du 17 février.

Le 9 mars il a été invité au Festival du Film Vert à Belmont.

Le 12 mars il a reçu copie d'une pétition adressée à la Municipalité concernant la restriction de la circulation au chemin de Plantaz, dont il donne lecture.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. René Boillat, du groupe radical, dépose un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de profiter de la future construction du parking situé à l'entrée est de Lutry pour y construire des logements à loyers modérés, ou si ceci n'est pas possible, des locaux d'utilité publique.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1178/2012 CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DU BAS DE LA ROUTE DE LA PETITE-CORNICHE A LA HAUTEUR DU TERMINUS DES TL ET CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR DEPUIS LE TERMINUS DES TL JUSQU'AU CHEMIN DE PLANTAZ

M. Denis Richter président-rapporteur Vert, prend place au pupitre et lit le rapport de la commission. Celle-ci a proposé la création simultanée d'un passage piéton au bout du chemin de Plantaz. Mme Aude Savoy a informé la commission sur l'impossibilité de créer ce passage piéton du fait du manque de visibilité à la sortie du tunnel CFF et de la faible charge piétonnière à cet endroit. La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet demande si un passage sécurisé avec des feux ne serait pas possible étant donné que des feux existent déjà et que la charge piétonnière est légère.

Mme Aude Savoy répond que c'est justement cette charge légère qui ne permet pas de le faire, on n'atteint pas les normes en vigueur pour avoir l'autorisation. D'autre part il y a un manque total de visibilité.

M. Denis Aguet n'est pas très satisfait de la réponse.

Mme Aude Savoy précise qu'il y a des normes et qu'une commune ne peut pas inscrire un passage piéton en ignorant le fait que les autorisations doivent être délivrées par le Canton.

Mme Nicole Dentan-Grange constate que les pétitionnaires du chemin de Plantaz parlent de nombreux piétons tandis que la Municipalité dit le contraire.

Mme Aude Savoy souligne que ce sont les pétitionnaires qui font état de nombreux piétons sur cette artère. La Municipalité n'a pas des chiffres mais elle estime que la charge est légère.

M. Denis Richter émet le **vœu** que la Municipalité planche sur la question de négocier avec le Canton et de répondre au Conseil communal sur la base de chiffres.

M. Pierre Bonjour pense qu'il y a des solutions qui peuvent avoir l'agrément du Canton. Pour cela il suffirait de déplacer le passage piéton d'une vingtaine de mètres vers le sud.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité est prête à étudier la possibilité d'inscrire un passage-piéton et à renseigner le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (2 abstentions), à savoir:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre:
 - les travaux d'assainissement du bas de la route de la Petite-Corniche à la hauteur du terminus TL jusqu'au chemin de Plantaz.
 - la réalisation d'un trottoir depuis le terminus des TL jusqu'au chemin de Plantaz.
 2. d'accorder les crédits nécessaires aux travaux d'assainissement de la route de la Petite-Corniche, soit la somme de Fr. 430'000.-TTC;
 3. d'accorder les crédits nécessaires à la réalisation du trottoir, soit la somme de Fr. 118'000.- ;
 4. d'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1179/2012 CONCERNANT L'INSTALLATION PILOTE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU GRAND-PONT

Au pupitre, **M. Philippe Mingard**, président-rapporteur radical, lit son rapport. La commission encourage la Municipalité à poursuivre sa politique énergétique en soutenant la réalisation d'installations d'énergies renouvelables. La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Kudelski demande si la production de la partie en silicium des capteurs est faite en Suisse, étant donné qu'une grande partie du marché est contrôlé par les chinois qui utilisent beaucoup de charbon. Il ne comprend pas pourquoi un accord avec Swissgrid aura lieu d'ici deux ans au lieu de le mettre sous toit maintenant. On connaît les coûts, les revenus à terme sont inconnus et risquent d'aller vers le bas.

M. Philippe Mingard répond que concernant Swissgrid les crédits accordés par la Confédération sont tous utilisés. Il y a des listes d'attente.

Réponse de **M. Charles Monod**: le souhait de la Municipalité est de faire un choix de panneaux photovoltaïques fabriqués en Suisse, mais elle ne peut pas se prononcer sur l'origine du sable qui a permis de fabriquer le silicium.

M. Christian van Singer signale que le temps de retour sur l'investissement en énergie grise est entre six mois et 3 ans selon les conditions d'ensoleillement et de fabrication. On ne sait pas à partir de quelle date cette énergie sera rachetée par Swissgrid, le Canton doit faire un pont RPC (rachat au prix coûtant) cantonal. Si c'est accepté par le Grand Conseil, le Canton rachètera probablement cette énergie jusqu'à ce que Swissgrid la prenne en charge. Il ne faut pas commencer le travail avant d'avoir fait la demande pour le RPC.

M. André Kudelski précise qu'il est important de regarder la question économique et la question du bilan écologique.

M. Dominique Roulet veut savoir si les auteurs du projet se sont intéressés à la qualité de l'isolation thermique du toit en question. Il demande si la Municipalité envisage de tester ces panneaux thermiques sur certains de ses bâtiments.

M. Philippe Mingard répond que l'on n'a pas étudié l'isolation. La commission a reçu l'information qu'à moyen ou à long terme le collège pourrait disparaître.

Réponse de **M. Charles Monod**: dans le cadre de ce préavis ce n'est pas prévu de faire des travaux sur la toiture du collège. La Municipalité a réfléchi aux panneaux thermiques et elle essaiera de les installer partout où ceci sera possible.

M. Jean-Pierre Favre demande si le collège va être démoli.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli dit qu'il n'y a pas de projet de démolir le collège à moyenne échéance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (trois abstentions), à savoir:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment communal de la salle de gymnastique du collège du Grand-Pont,
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 185'000.- nécessaire à la réalisation des travaux,
3. d'admettre les modes de financement des dépenses tel que proposé sous point 4 du présent préavis.
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1180/2012 CONCERNANT L'EXTENSION DU RESEAU DE GAZ NATUREL EN DIRECTION DE PLANTAZ ET DE LA PETITE-CORNICHE. AMELIORATION DES EQUIPEMENTS D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Au pupitre, **M. Yves Leumann** président-rapporteur libéral, lit le rapport de la commission. Celle-ci relève le positionnement des bornes hydrantes (BH) et fait le **vœu** qu'une 3^{ème} BH soit installée au point A, mentionné sur le plan de l'annexe 2 joint au préavis. La commission propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis.

M. Jean-François Borgeaud, membre de la commission, déplore que plusieurs commissaires aient reçu très tard le préavis. Il encourage la Municipalité à envoyer les préavis au moins 24 heures à l'avance.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Raymond Sudan ne voit pas l'intérêt de mettre une borne au point A car il y a déjà une borne à vingt mètres.

M. Christian van Singer explique qu'il y a actuellement des éclairages LED qui sont tout à fait expérimentés et permettent de faire de fortes économies. Il émet le **vœu** que la Municipalité étudie la possibilité d'installer ce type de luminaire.

M. Raymond Sudan ne comprend pas pourquoi on va créer deux points lumineux et 16 éclairages publics (annexe 3) pour passer des lampes à vapeur de mercure aux lampes au

sodium, et en même temps on apprend qu'une commission va être nommée à la fin de la séance pour revoir l'éclairage public de l'ensemble du territoire. C'est cette commission qui devrait s'en occuper.

Mme Nicole Dentan-Grange s'étonne que sur les plans reçus par les conseillers, venant du cadastre et mis à jour en 2012, il y ait des constructions qui ne figurent pas.

M. Charles Monod répond à M. Sudan que l'on a fait ce préavis pour profiter des travaux à cet endroit (gaz, électricité, eau), pour améliorer l'éclairage. Il répond à M. van Singer que la Municipalité a installé différents modèles d'éclairages LED sur la commune. Au chemin de Plantaz, il s'agit d'uniformiser avec le chemin Bertholod où on a déjà installé des lampes à vapeur de sodium. En termes d'efficacité lumineuse, actuellement, on obtient les mêmes résultats avec les LED qu'avec les lampes à vapeur de sodium avec la différence que l'on peut récupérer les fûts avec celles-ci. En termes de maintenance et de garantie les LED sont très performantes, mais il faut savoir que les lampes à vapeur de sodium dernière génération le sont aussi.

M. Raymond Sudan suggère que lors des travaux on pose des tubes en attente et que la finition du choix d'éclairage se fasse par la suite.

M. Dominique Roulet s'interroge sur l'utilité d'amener du gaz à côté de la station de pompage (annexe 2, lettre D). Il y a dans le secteur trois immeubles locatifs qui ont l'air d'être moins bien desservis.

M. Charles Monod répond que la station de pompage est un client potentiel.

M. Yves Leumann remercie MM. Monod et Besson de la visite de plusieurs sites où ont été installés des LED. Celles-ci ont une très bonne technologie et le coût est presque identique aux lampes à vapeur de sodium, mais on doit les installer à des endroits spécifiques.

M. Pierre Bonjour répond à Madame Dentan-Grange que la mise à jour du cadastre a globalement un retard d'une année à trois ans dans l'arc lémanique, et que l'on n'arrive pas à rattraper ce retard car il y a une pénurie dans la profession. Il existe la possibilité de mettre dans une couche d'information particulière tous les bâtiments projetés, en construction ou déjà construits qui ne sont pas encore cadastrés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (trois abstentions), à savoir:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des Services industriels pour l'extension du réseau de gaz naturel, l'amélioration des réseaux d'eau, d'électricité et d'éclairage public.
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires aux travaux des Services industriels, soit la somme de Fr. 997'000.- se répartissant comme suit:

Fr. 505'000.- pour le service du gaz

Fr. 272'000.- pour le service de l'eau

Fr. 135'000.- pour le service de l'électricité

Fr. 85'000.- pour l'éclairage public

3. d'accorder à la Municipalité le droit de procéder au versement d'une aide et subvention communale de la Bourse communale au Service du gaz de Fr. 95'000.- pour assurer la réalisation du projet.
4. d'admettre les modes de financement proposés pour chacune des dépenses.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 554/2011 *séances du Conseil communal 2012*

N° 557/2012 *Conseil d'établissement primaire et secondaire de Lutry*

N° 558/2012 *départ de M. Jean-Michel Frossard, chef de service TFV*

N° 559/2012 *Transports publics: desserte Nord-Sud*

M. Dominique Roulet se réjouit de voir à fin 2012 ce qui sera proposé.

N° 560/2012 *Remplacement de M. Jean-Michel Frossard, Chef de service TFV*

N° 561/2012 *Situation comptable et financière de la Société d'Exploitation du Rivage SA*

M. Dominique Roulet demande si la Commission des finances n'aurait pas dû être informée plus tôt de la situation de l'Hôtel de Ville et du Rivage.

M. Christophe Gessner, président de la Commission des finances, est à l'aise avec la communication municipale et sa transparence avant la présentation du préavis annoncé pour ne pas laisser dans l'ombre ni dans l'ignorance les conseillers communaux.

M. Pierre Bonjour signale une communication manquante concernant les axes forts du PALM, il pense que le Conseil doit être informé des avancements. Un appel d'offres a été interrompu et un deuxième a abouti à une adjudication d'un bureau d'étude.

Préavis pour la séance du 7 mai 2012

Préavis relatif à l'amélioration de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

Préavis relatif à l'assainissement et au réaménagement de la route de Sermotier.

Préavis relatif au prêt à la Société d'Exploitation du Rivage.

M. Jacques-André Conne demande de noter la date de la visite quinquennale du Conseil communal le samedi 16 juin. Il rappelle l'invitation aux portes ouvertes de l'UAPE à la Grand-Rue 1^{er} étage jeudi 22 avril de 18h30 à 20h30.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli signale que le PPA des Brûlées est mis à l'enquête publique à partir du 20 mars et ceci pendant 30 jours. Il informe que le pavillon scolaire du Grand-Pont a brûlé, les deux classes utilisées ne sont plus utilisables. On a trouvé deux emplacements pour ces classes. Le premier se situe dans la salle de rythmique du Grand-Pont et le deuxième dans la buvette de la patinoire.

11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Boillat développe le postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de profiter de la future construction du parking situé à l'entrée est de Lutry pour y construire des logements à loyers modérés, voire si ce n'est pas possible des locaux d'utilité publique. C'est très important dans des temps où il devient très problématique de pouvoir donner l'opportunité aux jeunes de la commune de se loger sur le territoire communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Borgeaud considère que ce postulat sous-entend que l'on va construire le parking souterrain ce qui n'est pas encore sûr. Le postulat est prématuré.

M. René Boillat veut éviter que l'on se trouve à un moment où il faudra faire le parking rapidement et on n'aura pas étudié la possibilité de construire sur ce terrain.

M. Félix Paschoud rappelle qu'il s'agit d'une zone protégée par la LPPL et que l'on ne peut pas construire en surface.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli confirme que le périmètre concerné par la première partie du postulat est protégé, la construction en surface n'est pas possible. La Municipalité a étudié la problématique des constructions sur l'axe fort. La commune examine des propositions qui seront soumises au Conseil pour favoriser le logement le long de l'axe.

M. René Boillat veut avoir la certitude que l'on ne peut pas construire des logements ou des locaux d'utilité publique.

La discussion est close.

On procède à la votation. **Le postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité (35 voix pour, 19 voix contre, 20 abstentions).**

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Yorick Delaunay, programmeur du Festival du Film Vert annonce que suite à la proposition du Président du Conseil, qui a assisté au Festival, on va organiser une séance privée lors de la dernière séance de l'année, le 8 décembre, si le futur Président est d'accord.

M. Denis Richter souligne que le groupe de concertation de l'axe fort du PALM n'a pas eu d'informations depuis l'été 2011. Il demande à la Municipalité d'organiser une séance d'information et réactiver le groupe de concertation.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**: le groupe de concertation a remis un rapport l'année passée avec certaines pistes. Le travail que M. Schlaeppli a fait avec Mme Savoy a été de persuader les autres communes d'aller dans le sens de modifier les avant-projets pour donner suite aux volontés de la commission de concertation. Pour l'instant il n'y a pas de matière, ni des résultats à proposer.

M. Denis Richter veut savoir quels sont les chantiers qui concernent l'est lausannois qui vont être envoyés à la Confédération avec le PALM 2012.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli ne peut pas répondre, le PALM 2012 n'est pas validé. Au niveau de l'axe fort des transports publics urbains, l'idée de la Municipalité est de continuer comme c'était prévu au PALM 2007.

M. Denis Richter signale que le réaménagement en axe fort de la Petite-Corniche jusqu'aux Anciens Moulins est prévu dans 2 ou 3 ans. Le groupe de concertation avait émis des idées par rapport à ce réaménagement. Il veut savoir où en est ce projet.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise que lorsque l'avant-projet sera terminé, il sera soumis à la commission de concertation.

M. Denis Aguet informe que M. Alain Amy est le nouveau chef de groupe des socialistes et indépendants de gauche.

M. Claude Weber signale qu'un splendide cèdre a été abattu dans le cadre d'une construction. Il demande si le propriétaire l'a fait selon les règles.

Mme Aude Savoy répond qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de demande d'abattage. La commune va vérifier si tout a été fait dans les règles. La commune est dotée d'un plan de classement.

M. Claude Weber estime que l'on pourrait exiger du propriétaire que l'on ait à nouveau une essence indigène et que l'arbre soit de grande dimension.

Mme Juliette Goy a constaté en regardant les plans du PALM que l'arrêt de bus à l'extrémité de la route de Taillepied a été supprimé.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise que toute la problématique des arrêts de bus a été réexaminée et fait l'objet d'étude de l'avant-projet qui a été remanié.

M. Jean-François Borgeaud rassure le Conseil sur sa parfaite ouverture à l'idée d'une séance de Film Vert pour décembre. Il veut connaître la position de la Municipalité au sujet de la réouverture de l'ex Yrtul.

M. Jacques-André Conne répond que l'ouverture a été repoussée. Les locaux sont occupés par le comité de la Fête des vendanges et on n'a pas trouvé des locaux de remplacement.

M. Denis Richter souligne que le droit cantonal est clair concernant l'abattage des arbres. Une demande est obligatoire à partir de 30 cm de diamètre et de 1m30 de hauteur.

Mme Aude Savoy précise que la réglementation cantonale qui prévoit qu'une demande d'abattage doit être faite pour un arbre dont le diamètre est supérieur à 30 cm n'est pas applicable pour les communes qui ont un plan de classement, celui-ci faisant foi.

M. Pierre Bonjour émet le vœu que la Municipalité joue un rôle fédérateur pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate des bâtiments de la route de Taillepied qui représente 2.5 hectares. Il est conscient de la difficulté de réalisation vu l'âge divers des bâtiments et la diversité des propriétaires. Il y a des investisseurs qui louent des toitures pour installer des capteurs solaires, on ne doit pas demander aux propriétaires ou à la Commune d'investir eux-mêmes.

M. Charles Monod répond que la Municipalité a pensé à ces bâtiments qui sont judicieusement placés. En plus certains ont encore le chauffage électrique, qui va être interdit, et c'est peut-être l'occasion de faire ce type d'opération.

Mme Catherine Desales demande si des solutions ont été trouvées suite à la suppression du passage piéton au parking de la Possession.

Réponse de **M. Charles Monod**: La Municipalité a fait des mesures de vitesse, elles ne sont pas excessives. Elle a mis des trafics blocs et a pris des mesures en termes d'éclairage en testant plusieurs types. On pourrait demander au Canton de faire une exception à la règle, mais la réponse risque d'être négative, comme ce fût le cas pour Vevey à un endroit avec beaucoup plus de passage qu'à Lutry.

M. Jean-François Borgeaud revient sur la question de l'ex Yrtul, il veut savoir si un délai a été donné aux bénéficiaires actuels des locaux.

M. Jacques-André Conne dit qu'il n'y a pas de délai attribué à la Fête des vendanges. Il y a une demande d'un groupe de jeunes qui veut reprendre l'Yrtul et on va l'étudier dans les meilleurs délais.

M. Jean-Pierre Favre signale que comme chaque année bissextile le niveau du lac est au plus bas pour permettre de faire des travaux sur les berges et enrochements. Il demande si la Municipalité a prévu des travaux pour son territoire.

Mme Aude Savoy répond qu'il n'y a pas de gros travaux prévus.

M. Dominique Roulet désire savoir s'il y a des projets à court, moyen ou long terme concernant des logements protégés vu le vieillissement de la population de Lutry.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli dit que c'est effectivement envisagé.

M. Pierre Bonjour émet le vœu d'installer une rampe le long du mur de l'escalier qui descend dans la cour intérieure du château. Celui-ci est très utilisé par les personnes qui vont au Greffe.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h20.

La prochaine séance est fixée au lundi 7 mai 2012 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini